

**REGLEMENT DU JEU UGC ILLIMITE  
FILM LA LA LAND  
Du 11 au 25/01/2017**

**Article 1**

Les sociétés **CHUPSCOM SARL au capital de 1 500€**, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro B 487 608 366 dont le siège social est situé à Paris (75008), 11 bis 13 rue du Colisée, et **UGC CINE CITE, société par actions simplifiée au capital de 12.325.016 €**, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 347 806 002, dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine (92200), 24 avenue Charles de Gaulle, ci-après les « Organisateur », organisent dans le cadre de la sortie en salles du film « LA LA LAND » distribué par SND, dans les cinémas du réseau UGC de France un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé « Le Jeu »), du 11 Janvier 2017 inclus au 24 Janvier 2017 minuit (date et heure française de connexion tels qu'enregistrés par les systèmes informatiques d'UGC, faisant seule foi), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**Article 2**

Ce Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine et titulaire d'une carte d'abonnement UGC illimité active au moment de sa participation et jusqu'à la fin du Jeu, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

**Article 3**

Les abonnés UGC illimité pourront participer à ce Jeu du mercredi 11 janvier 2017 au mardi 24 janvier 2017 inclus à minuit (la date et l'heure de réception par UGC CINE CITE des réponses des participants telles qu'enregistrées par ses systèmes informatiques faisant foi) en se connectant au site de la société UGC CINE CITE à l'adresse suivante [www.ugc.fr](http://www.ugc.fr), en cliquant sur le lien de participation au Jeu, en répondant aux questions à choix multiples figurant à l'article 4, et en indiquant leur nom, prénom, adresse postale, téléphone, courriel et numéro de carte UGC illimité (11 chiffres).

Il ne sera admis qu'une seule participation au Jeu par abonné (même nom, même adresse, même numéro d'abonné) sous peine de nullité.

Tout autre mode de participation est exclu.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, incomplètes, illisibles, ou après la date visée ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Les Organisateur ne sauraient être tenus pour responsables des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait des services postaux, du réseau téléphonique, des opérateurs téléphoniques et des fournisseurs d'accès Internet.

**Article 4**

Sans aucune réponse de sa part dans un délai de 2 semaines après prise de contact (la prise de contact aura lieu entre le 27 Janvier 2017 et le 10 Février 2017) le lot sera considéré comme perdu et ne sera pas remis en jeu.

**ARTICLE 5**

Un seul lot sera attribué au participant gagnant, selon la répartition qui suit :

### **Dotations fournies par VISIT CALIFORNIA et conditions d'utilisation**

- 6 nuits pour 2 en Californie du Sud (LA/San Diego/ Palm Springs)
- 2 Go cards LA 1 jour
- 1 visite pour 2 des studios Warner à LA
- 1 voiture de location pendant 7 jours

Les dotations ci-dessus sont offertes VISIT CALIFORNIA sous réserve de disponibilité et suivent les dates de validité des billets d'avion offerts par XL AIRWAYS.

#### **Conditions d'utilisation :**

- ✓ Réservation hors vacances scolaires
- ✓ Hors jours fériés Français et Américains

### **Dotations fournies par XL AIRWAYS et conditions d'utilisation**

- 2 billets A/R Paris CDG – Los Angeles en classe économique, taxes et surcharge carburant compris

#### **Conditions d'utilisation :**

Billets aller/retour en classe économique utilisables uniquement entre le 4 juin et le 24 septembre 2017 (dernier retour) hors vacances scolaires (toutes zones confondues) pour le trajet Paris CDG – Los Angeles LAX. Billets soumis à disponibilités aux dates souhaitées. La période d'utilisation ne pourra être prolongée au-delà de cette date.

Le lot n'est ni cessible, ni dissociable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière. Les billets sont émis aux noms des bénéficiaires. Une fois émis, les billets sont non transférables, non dissociables, non échangeables, non modifiables et non remboursables.

Le transport est soumis aux conditions générales de transport de XL Airways France et le bénéficiaire atteste en avoir pris connaissance et les accepter sans aucune réserve.

#### **Modalités de réservation :**

Un seul dossier de réservation possible par lot. Si le dossier de réservation est complet et que la demande est conforme à la description du lot, un email incluant les Mémos Voyages sera adressé au gagnant. Ces Mémos Voyages attestent de la création d'un ou plusieurs billets électroniques dans les systèmes informatiques de la compagnie et permettront le transport des passagers. A réception, il est à la charge des passagers de vérifier la conformité des billets avec la demande de réservation.

Sauf erreur de la part de la compagnie, une fois émis, les billets ne sont ni transférables, ni échangeables, non cessibles, non dissociables et non remboursables.

### **Récapitulatif du lot**

<b><u>XL AIRWAYS</u></b>	2 billets A/R Paris CDG Los Angeles en classe économique (classe Y), taxes et surcharge carburant compris	<b>(1490,50 € par passager) 2 981 €</b>
	6 nuits pour 2 en Californie du Sud (LA/San Diego/ Palm Springs)	<b>2 632€</b>
	2 Go cards LA 1 jour	
	1 visite pour 2 des studios Warner à LA (comme très présents dans le film)	

<b><u>VISIT CALIFORNIA</u></b>	1 voiture de location pendant 7 jours	
<b>TOTAL</b>		<b>5 613€</b>

L'assurance voyage est à la charge du gagnant et ne pourra pas être réclamée aux partenaires ou organisateurs du jeu concours.

#### **ARTICLE 6**

Le lot décrit à l'article 5 ci-dessus n'est pas cessible à une tierce personne, ne sera ni repris, ni échangé contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

Les Organisateurs se réservent la possibilité de remplacer le lot par une autre dotation de valeur équivalente et ce, pour quelque cause que ce soit, sans engager sa responsabilité.

Les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable en cas de survenance d'évènements de force majeure (grève, intempéries...) privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son lot

#### **ARTICLE 7**

Le Règlement complet du Jeu peut être obtenu à titre gratuit, conformément à l'article 8 du présent Règlement, par toute personne qui en fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom et adresse à:

Chupscom – LA LA LAND / Jeu UGC – 11 bis 13 rue du Colisée 75008 Paris.

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

Le règlement peut également être consulté librement sur le site internet [www.ugc.fr](http://www.ugc.fr).

#### **ARTICLE 8**

Le timbre concernant l'envoi postal de la demande d'envoi du Règlement, conformément à l'article 7 ci-dessus, sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,68 €) à toute personne qui en fera la simple demande séparée, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP, par courrier envoyé à l'adresse indiquée à l'article 7 ci-dessus, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et le nom du Jeu.

Sur simple demande séparée accompagnée d'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse indiquée à l'article 6 ci-dessus, et ce, au plus tard 7 jours après réception de la facture téléphonique émanant de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la Poste faisant foi), la connexion Internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 Euros TTC (soit 5 minutes de communication) sur justificatif de l'opérateur téléphonique.

Pour la demande de Règlement du Jeu et la connexion : le remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse). Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou comportant des coordonnées erronées sera rejetée.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site Internet du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet du jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **ARTICLE 9**

Les Organisateurs se réservent le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Les modalités de ce Jeu de même que le lot offert au gagnant, ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. De plus, les organisateurs ne seraient en aucun cas responsables des problèmes qui pourraient survenir après la remise des lots.

## **ARTICLE 10**

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de carte UGC Illimité). Ces informations seront sauvegardées dans un fichier informatique et destinées à UGC CINE CITE. Le gagnant autorise UGC CINE CITE à fournir toutes ses données personnelles aux prestataires responsables de la gestion du lot, CHUPSCOM ainsi qu'aux partenaires VISIT CALIFORNIA et XL AIRWAYS

Ces informations sont nécessaires à la détermination du gagnant par tirage au sort, ainsi qu'à l'acheminement du lot auprès de ce dernier.

Le gagnant accepte par avance la publication éventuelle, sur tout support, de son prénom et de sa ville de domicile sans qu'ils puissent prétendre à aucune contrepartie, ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Notamment, il autorise les Organisateurs à titre gracieux, à utiliser librement leur prénom et ville de domicile dans le cadre de l'éventuelle mise en ligne du nom du gagnant du Jeu.

Le traitement automatisé de ces données nominatives a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les participants et/ou les gagnants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de suppression, de modification et de rectification des données le concernant sur simple demande écrite auprès d'UGC CINE CITE –« Jeu La La Land » Service Marketing – 24 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

## **ARTICLE 11**

Le présent Règlement est soumis exclusivement à la Loi française.

Les contestations et réclamations relatives à ce Jeu ne seront pas prises en compte passé un délai de deux semaines après la fin du Jeu soit au plus tard le 08/02/2016.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront traités par les sociétés organisatrices dont la décision sera sans appel.

## **ARTICLE 12**

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement.

Tout litige lié à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera préalablement soumis à l'appréciation des organisateurs dont la décision s'imposera immédiatement et sera sans appel.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### **ARTICLE 13**

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, les Organisateur ne sauraient être tenus pour responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Organisateur ne sauraient davantage être tenus pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site web de UGC CINE CITE [www.ugc.fr](http://www.ugc.fr), ou à y jouer (consultation, enregistrement et/ou conservation de la totalité ou d'une partie des questions et/ou des réponses) du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau téléphonique. Dans ce cadre les Organisateur ne sauraient être tenus pour responsables en cas de problèmes liés au réseau téléphonique. Les participants ne pourront donc prétendre à aucune contrepartie ni indemnité de quelque nature que ce soit.

### **ARTICLE 14**

Les 3 questions à choix multiples sont les suivantes :

**De quel instrument Ryan Gosling joue-t-il dans le film ?**

- ✓ Saxophone
- ✓ Batterie
- ✓ Piano

**Quel célèbre chanteur interprète un rôle dans le film ?**

- ✓ John Legend
- ✓ Sam Smith
- ✓ Charlie Puth

**Dans quelle célèbre ville américaine le film se déroule-t-il ?**

- ✓ Los Angeles
- ✓ Chicago
- ✓ New York

Pour chacune des questions numérotées de 1 à 3 une seule réponse possible.